

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
Pour 6 mois, 14 francs.  
Pour 3 mois, 7 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C°, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C° pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 24 Septembre 1865

### BULLETIN.

Le Moniteur publie la note suivante :

« Les journaux s'évertuent depuis quelque temps à prédir un changement dans les hommes et dans les choses du gouvernement.

» Ils vont même jusqu'à indiquer le 15 octobre comme l'époque où cet événement doit avoir lieu.

» Nous sommes autorisés à déclarer que ces bruits n'ont aucun fondement et sont inventés par la malveillance. »

Ainsi qu'en l'a fait lors du partage de la Pologne en 1772, ainsi que cela s'est pratiqué au sein du congrès de Vienne en 1815, et tout récemment encore mais sur une plus petite échelle, lors de la convention de Gastein, les souverains de quelques pays peuvent, abusant de la force matérielle, disposer selon leurs intérêts ou d'après leur fantaisie, du sort de certaines populations ; mais il est rare que le temps consolide ces sortes d'arrangements conclus et signés sans que les peuples aient même été consultés. Presque toujours, au contraire, ceux-là au profit desquels se sont faits de pareils marchés rencontrent des germes de décomposition et des causes de ruine dans les combinaisons territoriales où ils se flattent de trouver de nouveaux éléments de vitalité et de puissance.

Telle est aujourd'hui le sort de l'empire d'Autriche ; après de longs efforts et grâce aux traditions d'une politique ambitieuse, dans les liens d'une unité factice, des nationalités divisées d'intérêts, de mœurs différentes et qui séparent des rivalités séculaires ; mais le jour où la maison de Habsbourg va vouloir fonder en une seule nation réunie par les mêmes lois constitutionnelles les diverses parties de son empire elle est venue se heurter contre d'invisibles obstacles, pour ne pas dire contre des impossibilités. Ainsi que l'arrive-t-il, en ce moment :

L'empereur François-Joseph est amené par la force d'inertie que la Transylvanie et la Hongrie ont opposée à la réalisation du diplôme du 20 octobre et de la patente du 26 février 1861, à suspendre l'action constitutionnelle dans ses Etats, jusqu'à ce qu'il se soit entendu, ainsi qu'il le déclare dans un réscrip impérial, en date du 20 de ce mois, « avec les représentants légitimes de son peuple dans la partie ou entité de son Empire pour l'acceptation des lois fondamentales relatives à la représentation nationale. »

En attendant que ce résultat ait été obtenu, et conformément aux termes du même réscrip, le devoir de son gouvernement, poursuit l'Empereur, sera d'adopter des mesures pour les questions qui ne sauraient être différées, et parmi elles surtout doivent figurer celles qui concernent les intérêts financiers et économiques de l'Etat. »

Bref, la conclusion à tirer du manifeste de François-Joseph est que le simulacre de gouvernement constitutionnel qui existait en Autriche et qui avait été inaugure par le ministère de M. de Schinnerling, a cessé d'exister. Quelle nouv. lle loi fondamentale va lui être substituée ? C'est ce qu'il sera difficile de prévoir, puisque l'avenir reste subordonné aux vœux que les différentes Délégations sont appelées à formuler. La seule chose que l'on ait à constater, c'est l'esprit de conciliation dont l'Empereur paraît être sincèrement animé.

La conspiration des Féniens prend des proportions inattendues dans le Royaume Uni. Nous apprenons que de nombreuses arrestations ont été effectuées ces jours-ci dans plusieurs villes d'Angleterre. Le gouvernement britannique use et abuse de la force contre les Irlandais ; comment pourra-t-il concilier cette manière d'agir avec ses protestations en faveur de l'indépendance des Polonais dans l'ancien Monde, et des Sudistes dans le Nouveau ?

On s'attend à un mouvement fénier dans le Canada.

J. REBOUX.

Beaucoup de personnes pensent que le mot fénier vient de phénicien. M. Henri Martin n'est pas de cet avis et voici l'opinion qu'il exprime à ce sujet dans le Siècle :

« D'abord, comme tout le monde le sait, les Phéniciens ne sont point du tout les ancêtres des Irlandais, ils ont seulement trafiqué sur les côtes d'Irlande, mais n'ont jamais occupé l'île. Les Irlandais sont des Celtes mêlés de quelques éléments ibériques. »

Les Féniens ou Fénians étaient une corporation à la fois militaire et bardique, qui, vers le commencement de l'ère chrétienne, dominait en Irlande. Ils appartenient à la race des Scuts, desquels descendent les Ecossais proprement dits (Highlanders), et ce sont leurs exploits qui fournissent les sujets des poèmes osmaliens d'Irlande et d'Écosse. Leur nom venait de celui de leur principal chef, Fin Gall, père du fameux bard Ossian. Les Féniens sont des hommes de Fin Gall et non les fils des Phéniciens.

C'est le sauveur national des anciens héros-hardes de la Branche rouge, comme ils se nommaient, que les Fénians actuels entendent invoquer contre les Anglais qu'ils qualifient de Saxons. »

La circulaire adressée de Florence aux préfets par le ministre de l'Intérieur et relative aux élections suggère au Monde les réflexions suivantes :

M. Natoli, écrit M. de la Rallaye, dévoile les plans du cabinet pour la prochaine session. Il annonce la présentation de projets de loi pour la suppression des corporations religieuses, sans distinguer entre celles qui enseignent et celles qui n'enseignent pas. Le cabinet de Florence se propose, en outre, la réorganisation des biens ecclésiastiques. Il faut lire spoliation. Ce document officiel se termine par l'avenir que le déficit de 1866 s'élève au chiffre de 280 millions ; et par la déclaration que, pour le combler, on augmentera naturellement les impôts. Voilà les Italiens bien avertis. L'année prochaine ils auront les couvents en moins et ils paieront davantage. »

On va commencer prochainement, au Champ-de-Mars, les travaux de l'exposition universelle de 1867, qui promet d'éclipser par ses proportions gigantesques les splendeurs de toutes les expositions du même genre qui ont déjà eu lieu en Europe. Sous les rapport de l'aménagement, cette exposition doit marquer un progrès notable dans l'histoire des concours internationaux, comme on peut s'en convaincre, au simple aperçu du plan adopté pour la disposition du palais.

Cet immense édifice sera tout en rez-de-chaussée, l'expérience ayant démontré l'inconvénient des locaux à plusieurs étages, au point de vue de l'éclairage des salles inférieures et de la commodité du public qui se fatigue à monter et à descendre. Le monument aura dans sa plus grande largeur, comprise entre la Seine et l'Ecole Militaire, 490 mètres, presqu'un demi kilomètre ; dans sa petite largeur, comprise entre l'avenue de l'Observatoire et l'avenue de Suffren, 380 mètres. Sa surface totale sera de 100,000 mètres carrés.

Au centre même, on a ménagé un jardin entouré d'une très-belle colonnade.

Deux galeries de 7 mètres de largeur transverseront en croix tout l'édifice suivant son grand et son petit axe et seront prolongées à travers le parc jusqu'aux portes d'entrée extérieure. Dès leur arrivée dans l'enceinte de l'exposition, les visiteurs seront ainsi mis à couvert en cas de mauvais temps. Quatre grandes portes principales donneront accès dans le palais lui-même. L'entrée extérieure de l'édifice sera un peu celle d'une immense grille monumentale. Sa façade se développera aux regards avec un certain luxe. La façade intérieure donnant sur le jardin sera encore plus ornementée.

Mais ce qui constitue la véritable originalité de cet édifice, c'est sa disposition intérieure. On a voulu que le classement des produits fut fait de manière à ce que le visiteur pût les examiner soit par ordre de nationalité, soit par groupes similaires, et voici le plan qu'on a adopté :

Le palais, ayant la forme d'un œuf immense, sera sillonné par huit rues concentriques dessinées autour du jardin central et enchaînées les unes dans les autres. Ces rues seront occupées par les quatre voies principales que nous venons de signaler et par douze rues rayonnantes du centre à la circonference. Chaque galerie circulaire comprendra un grand groupe de produits ; rien de simple, par conséquent, que de se diriger dans l'exposition. Telle galerie sera affectée, par exemple, à l'ameublement.

ment, telle autre au vêtement, telle, autre aux matières premières.

Par la première voie rayonnante venue, il suffit d'aller du centre à la galerie correspondante : galerie I, galerie II... chaque groupe se subdivise en classes ; chaque galerie portera, de place en place, des numéros indiquant la classe : chaque exposant en aura lui-même son numéro d'ordre. Le catalogue à la main, on trouvera un sujet quelconque aussi facilement qu'on trouve le numéro d'une maison. Parcourez donc la galerie circulaire la plus vite du centre, puis successivement la seconde, la troisième, jusqu'à la circonference, et vous aurez vu tous les produits rangés par groupes similaires ; au contraire, si vous entrez à une des galeries rayonnantes, et vous verrez, se développer successivement devant vos yeux toutes les richesses d'un même pays. Dès lors, les grands-arts installés au centre jusqu'aux machines en mouvement placées à périphérie.

Voici maintenant quelles seront les distinctions diverses des galeries circulaires, en marchant de la circonference au centre.

La première contiendra l'exhibition des produits alimentaires. Elle sera entièrement extérieurement d'une promenade couverte où seront réunis des buffets qui permettront aux visiteurs de renouveler leurs forces avant d'entrer rendre cette immense inspection.

Les sept autres seront affectées, savoir : la deuxième, aux machines ; la troisième, aux industries du vêtement ; la cinquième, à celles du mobilier ; la sixième, au matériel et à l'application des arts libéraux, et la huitième réunira tous les objets formant l'histoire du travail.

Il paraît que l'on a également adopté, en principe, que des fermes, des espèces de camps agricoles et militaires, seront établis dans les espaces laissés libres entre le monument et les allées entourant le Champ-de-Mars. Ainsi nous aurons vis-à-vis des sections attirées par exemple à l'Autriche, des fermes, des paysans, et ainsi de suite. Si, comme on nous l'assure, cette partie du programme se réalisera, il n'est pas doux que cette diversité de types humains, de costumes et d'uniformes étrangers ne donne du plaisir et une physionomie originale à l'extérieur du nouveau palais de l'exposition et ne contribue à faire de l'ensemble général le plus curieux spécimen universel qui jamais ait été exposé aux regards de l'homme.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 24 SEPTEMBRE 1865

— N° 41 —

### LE ROMAN

D'UN

## HÉRITIER

### DEUXIÈME PARTIE.

#### CHAPITRE XVI.

LE FRÈRE ET LA SOEUR

(Suite.)

Le baron et la baronne se regardèrent en silence, ne sachant comment répondre à une telle proposition.

« Je parle très-sérieusement, ajouta le docteur Faustin. Il est en mon pouvoir de réaliser le vœu que vous erois. Seulement, je vous en prie, réfléchissez avant de vous prononcer. Prenez garde de vous laisser abuser par une idée fausse, par un désir trompeur, car, dès que vous aurez exprimé votre souhait et que je l'aurai accepté, ma parole deviendra une sentence, une irrévocable sentence. »

Elle cilla ces mots d'un ton solennel, et se pencha sur la couchette de l'enfant, et resta absorbé dans sa muette contemplation.

La baronne se leva, se retira dans l'embrasure de la fenêtre, appela près d'elle son mari, et lui dit à voix basse : « Quelle étrange chose ! Qu'en pensez-vous ?

— Bah ! ma chère, répliqua M. de la Sarraz en souriant, une amusante plaisanterie.

— Non, je ne puis croire que ce soit une plaisanterie. Ce voyageur qui est entré ici d'une singulière façon, qui nous a fait tant d'étonnantes recits, n'est certainement pas un homme ordinaire. Il y a dans le feu de son regard, dans l'accent de sa voix, dans l'expression de sa physionomie, dans la singularité de ses vêtements et de toute sa personne, je ne sais quoi qui m'impose et m'agit. Songez donc, si c'était vraiment un sorcier, s'il pouvait réellement, par je ne sais quel pouvoir mystérieux, exercer une influence sur l'avenir de notre cher enfant ? ...

— Mais puisqu'il vous a abandonnée à vous même le soin de former le vœu qui vous plaira, vous n'avez rien à craindre. S'il peut réaliser ce vœu, vous n'aurez qu'à vous en rejouir, et s'il s'amuse, nous nous amuserons à tour tour de ses beaux discours et de sa prétention.

— Vous riez, Je voudrais rire aussi, et malgré moi, je ne le puis. Il faut cependant répondre à son offre qui, après tout, je suis à eue, est faite avec une bonne intention. Que faut-il demander ?

— C'est à vous que le magicien s'est adressé, et à vous à répondre cette grave question. Pour moi, s'il m'était permis de dire mon sentiment, je vous laissons que notre fils soit un brave, généreux, un peu galant, si bien qu'un jour, il soit le bonheur d'épouser une docile et gentille femme, comme mon Anna, s'il en existe encore une pareille dans le monde.

La jeune mère, troublée par ces paroles, se tut, regarda son mari, le consulta et de nouveau. Mais comme il était convaincu que toutes les promesses du docteur n'étaient qu'un jeu, il n'saya point de la détourner de son rêve. Autant vaut cela qu'autre chose, lui dit-il tout bas. Il n'en sera ni plus ni moins.

— Eh bien ! reprit d'une voix ferme la baronne, je persiste dans mon souhait.

— Hélas ! repliqua le docteur, vous êtes décidée ?

— Très décidée.

— Alors l'quoil qu'il m'en coûte de céder à une telle erreur, j'ai pris un engagement, je le tiendrai. Ce que vous demanderez sera fait. Regardez, sur vos cheveux, ce tison à demi enflammé. Tant qu'il subsistera, la vie de votre fils se continuera.

— A ces mots, le baron, par une impulsion subite et irrésistible, s'élança vers le foyer, s'empara du tison et l'éteignit.

Le vieillard le contempla tristement, étendit ses deux mains sur la tête de l'enfant, si sur ses quelques paroles inintelligibles et sorrît.

Le bon lémoin, on le chercha en vain dans tout le manoir. Il avait disparu avec son cheval, sans que personne pût dire à quelle heure et comment.

Ce dernier incident émut le baron. Il essayait bien encore de parler en plaisantant de l'apparition nocturne du docteur, de ses incroyables récits et de sa merveilleuse promesse. Au fond du cœur, malgré lui, en se rappelant la physionomie et le langage de cet homme, il éprouvait une sorte de crainte superstitionne. A tout hasard, il crut devoir conserver soigneusement le tison auquel, selon les paroles du docteur, était attachée l'existence de son

fils. Il le prit sous son manteau, le porta sur un des remparts de son château, et fit venir un ouvrier qui le revêtit d'une épaisse moquerie.

L'enfant grandit, et devint ce que ses parents désiraient, un beau et généreux chevalier. Appelé à prendre les armes pour la défense de son pays, il combattit vaillamment au premier rang, en diverses occasions, et sortit vain et sauf de plusieurs batailles sanglantes. Ensuite, il épousa une noble jeune fille. Puis son père et sa mère moururent ; puis sa femme et ses enfants. Lui ne mourut pas. Il vit, surprenant disparu re autour de lui toute la génération à laquelle il appartenait, et la génération suivante et une autre encore. La mort entra dans sa demeure et lui enlevait, l'un après l'autre, ceux qu'il considérait comme ses héritiers, ceux dont il invoquait l'affection pour le soutenir dans sa vieillesse et l'assister à sa dernière heure. La mort frappa sans cesse autour de lui et passa sans l'atteindre. Il ne mourut pas, mais il subissait, comme les autres hommes, l'action des années. Il était laid, débile, tremblotant, grelot, comme un faible enfant, et seul, au milieu d'une race nouvelle, qui le regardait à ce que sorte d'effroi, et dont il ne comprenait ni le mouvement, ni l'idée, pas même le langage. Tous ses liens de cœur étaient brisés depuis longtemps. Sa vie était, sans joie et sans attachement, ou plutôt sa vie n'était qu'un souffle dans un cadavre. Il n'avait plus d'autre sensation que celle de la souffrance, et il implorait la mort, et quand il entendait sonner la cloche des funérailles, il disait en sanglotant : « Ne sonnera-t-elle donc jamais pour moi ? »

X. MARNIER.  
(La suite au prochain numéro).